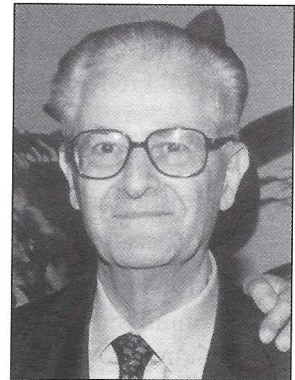


# CHRONOLOGIE DE L'UNION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS (1953-1979)



ENZO MERIGGIOLA

## **Naissance et développements de l'Union**

Les bases de la constitution de l'Union Internationale des Magistrats furent jetées à Venise, à l'occasion d'une réunion tenue le 13 octobre 1952 au cours du sixième congrès national des magistrats italiens. A cette réunion prit part pour l'Italie un groupe de juges conduit par M. Ernesto Battaglini, président de l'association nationale des magistrats et avocat-général à la Cour de Cassation d'Italie. Y prirent part pour les autres Etats européens M. Heinz Hüber, délégué de l'association des juges autrichiens, M. Edgar Costa, président du Tribunal suprême électoral de Rio de Janeiro, M. Jean Reliquet, Procureur de la République et délégué de l'union fédérale des magistrats français, M. Anton Conrad, président du Tribunal bavarois de Munich et représentant de l'association des juges allemands. M. Vincenzo Chieppa, Procureur-Général à la Cour d'Appel de Cagliari et délégué de l'association nationale des magistrats italiens, M. Domenico Gennaro, Substitut du Procureur-Général à la Cour d'Appel de Rome, lui aussi délégué de la même association nationale de magistrats, M. Alphonse Husse, conseiller à la Cour Suprême de Luxembourg et délégué du comité provisoire des magistrats luxembourgeois. Après une large discussion les magistrats présents se constituèrent en comité organisateur pour la création d'une association internationale, ayant pour but de faciliter les rencontres et les échanges culturels entre les magistrats de tous les pays, même hors d'Europe, et de promouvoir partout la sauvegarde des conditions d'exercice de la fonction judiciaire dans l'indépendance totale vis à vis de tout pouvoir extérieur.

L'année suivante, le 4 mai 1953, à l'occasion d'une réunion à Rouen entre magistrats italiens et français, sur le thème de l'indépendance du juge, eut lieu un débat sur le programme futur, et le juge Pietro Pascalino, alors conseiller dirigeant le tribunal de première instance de Rome, fut chargé des fonctions de secrétaire du comité organisateur.

L'association autrichienne assumait la charge de recevoir la première réunion, et le 6 sept. 1953, dans le cadre austère de la salle des corporations du palais du gouvernement à Salzbourg, l'Union Internationale des Magistrats fut fondée à la présence de délégations venant d'Allemagne, d'Autriche, du Brésil, de France, d'Italie et du Luxembourg. Etaient présents en qualité d'observateurs des magistrats de l'Irlande et de la Saar. M. Karl Wahl, président de la Cour Suprême, délégué de l'association des juges autrichiens, souligna dans son discours que l'indépendance du juge n'est pas un privilège établi dans son intérêt, mais une nécessité absolue pour la protection de la démocratie et de la liberté des citoyens. Au cours de la même session fut lu et approuvé le texte des statuts, et les présents élurent unanimement comme président M. Ernesto Battaglini, avocat général à la Cour de Cassation d'Italie.

Jusqu'en 1967 adhèrent à l'U.I.M. les associations du Danemark, de Belgique, de la Hollande, du Luxembourg, de la Grèce, du Maroc, du Paraguay, de la Grande Bretagne (« The Magistrates Association ») et de l'Uruguay; dans les années suivantes: les associations d'Argentine, de l'Irlande, du Sénégal, de la Suède, de la Suisse; et en 1974 la «Judiciary of the United Kingdom», les associations finlandaises et norvégienne, en 1977 l'association portugaise, en 1978 celle de la Côte d'Ivoire.

## **Naissance et développements des Commissions d'étude**

Au cours des travaux du congrès international de Rome (octobre 1958) le conseil central de l'Union, prenant acte de ce que la coexistence des tribunaux internationaux et nationaux faisait surgir de nombreux problèmes, décida de constituer une commission qualifiée, chargée d'étudier les différents aspects de cette coexistence. Elle désigna, pour composer cette commission, deux magistrats par pays représenté à l'Union.

La première réunion de cette commission eut lieu à Rome en 1961. Le premier sujet traité fut l'étude des rapports entre la Cour de Justice des Communautés Européennes et les tribunaux. Fut élu président de la commission M. Frédéric Dumon, avocat-général près la Cour de Cassation de Belgique.

Au cours des années qui suivirent, la commission tint ses réunions à Bruxelles en 1962, à Luxembourg en 1964, à Megève en 1965, à Salzbourg en 1966, à Luxembourg en 1967, à Tunis en 1970. L'objectif était chaque fois l'étude des problèmes de droit international. A la réunion de Tunis la présidence passa au professeur L. Erades, président du tribunal de Rotterdam.

En 1964 entra en fonction une seconde commission, chargée d'étudier les problèmes de procédure civile. Cette commission fut présidée jusqu'en 1970 par le professeur Heinrich Gerner, de l'Université de Munich. Cette commission eut sa première réunion à Rome en 1964. Les réunions se suivirent ensuite, à Salerne (1965), Salzbourg (1966), Vérone (1968) et Tunis (1970).

A Salzbourg en 1966 eut lieu la réunion de la troisième commission présidée par M. Heinrich Bröll, président de section de la Cour de Cassation d'Autriche et président de l'U.I.M. de 1965 à 1967. Cette commission s'est occupée de droit judiciaire et de droit constitutionnel. Toujours sous la présidence de M. Bröll, elle s'est réunie à Salzbourg en 1966, à Venise en 1967, à Vérone en 1968 et à Tunis en 1970.

Le conseil central, à l'occasion de la réunion qui eut lieu à Rio de Janeiro du 16 au 21 août 1971, modifia la composition des commissions d'après les critères suivants :

**Première commission:**

organisation judiciaire, statuts des magistrats, protection des libertés individuelles

**Deuxième commission:**

droit civil (international et comparé)

**Troisième commission:**

droit pénal ( international et comparé)

Depuis 1971 les réunions se sont suivies comme indiqué ci-après:

**Première commission:**

- 1972, Düsseldorf, président Erades
- 1973, Bruges, président Bröll
- 1974, Florence, président Bröll
- 1975, Copenhague, président Bröll
- 1976, Lausanne, président Bröll
- 1978, Rio de Janeiro, président Scholz
- 1979, Stockholm, président Krings

**Deuxième commission:**

- 1972, Düsseldorf, président Gerner
- 1973, Bruges, président Gerner
- 1974, Florence, président Nagel
- 1975, Copenhague, président Connen
- 1976, Lausanne, président Masetto
- 1977, Colmar, président Masetto
- 1979, Stockholm, président Masetto

**Troisième commission:**

- 1972, Düsseldorf, président Reliquet
- 1973, Bruges, président Schampers
- 1974, Florence, président Schampers
- 1975, Copenhague, président Schampers
- 1976, Lausanne, président Schampers
- 1977, Colmar, président Schampers
- 1979, Stockholm, président Müller

(in «Le Juge dans la Nouvelle Société», édition de l'UIM, Rome, 1980)